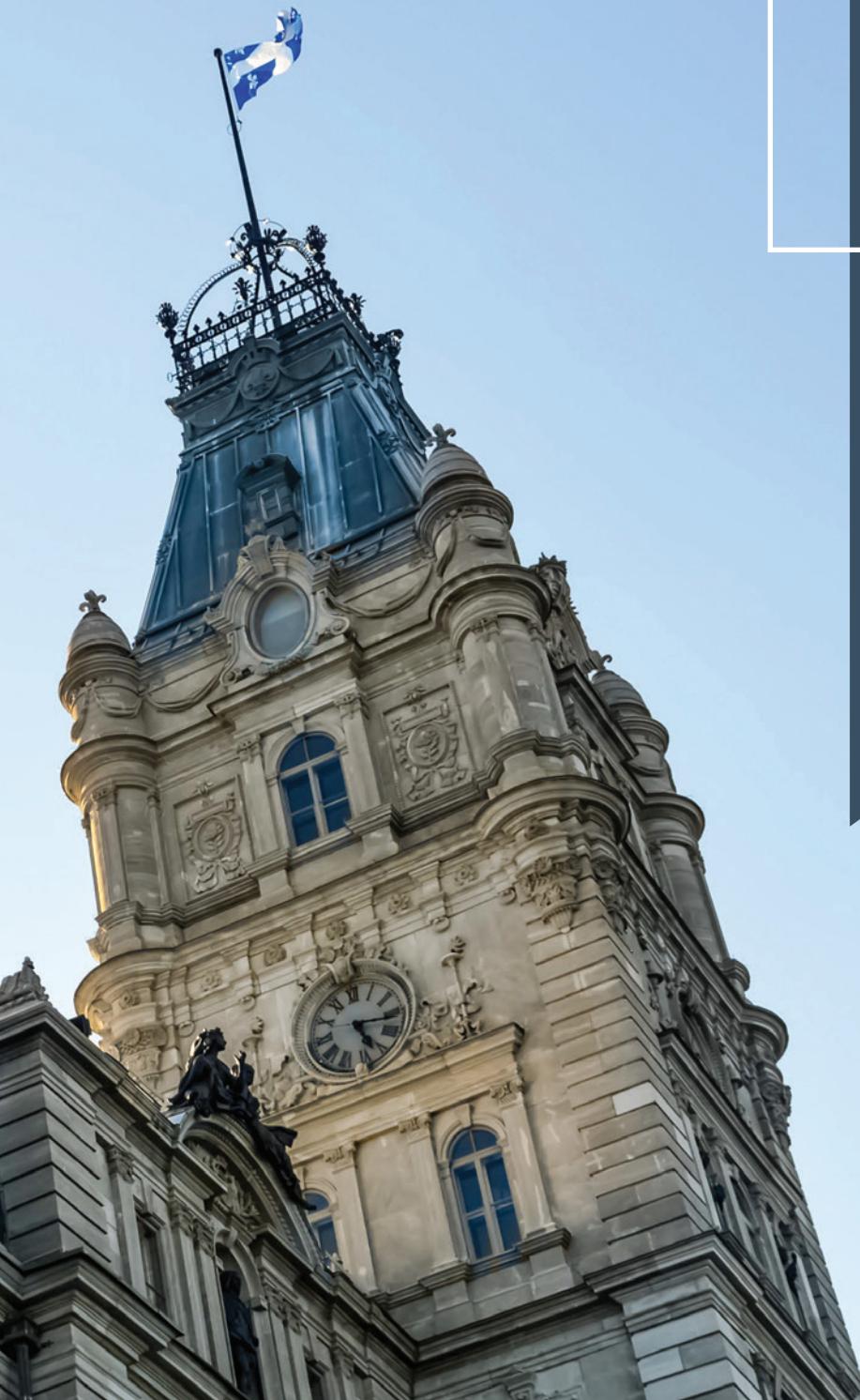


RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2025-2026

SUIVI DES RECOMMANDATIONS 2024-2025

Vérificateur général du Québec
Commissaire au développement durable



Cette publication
est rédigée par le



Québec

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 691-5900

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : 514 873-4184

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux



Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2564-1433 (version PDF)
ISBN 978-2-555-02204-1 (version PDF)



Québec, octobre 2025

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous transmets le suivi 2024-2025 de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable. Ce rapport fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026*.

Il fait état de notre appréciation des actions menées par les ministères et organismes pour donner suite aux recommandations que nous avons formulées dans nos rapports d'audit.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général par intérim,



Alain Fortin, CPA auditeur

FAITS SAILLANTS

2024-2025

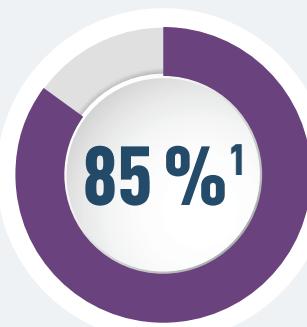
L'application des recommandations du Vérificateur général fait l'objet de suivis périodiques.

Ces suivis sont effectués 18 mois et 36 mois ou plus après le dépôt d'un rapport à l'Assemblée nationale.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Suivi de **99 recommandations** provenant de **21 publications**, notamment des rapports d'audit de performance, d'audit de conformité ou d'audit financier

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants



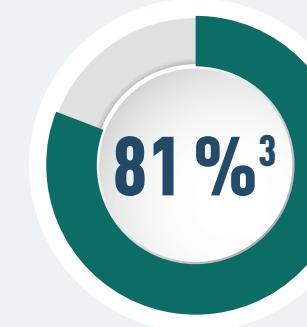
Recommandations après 36 mois ou plus

Dans son Plan stratégique 2023-2027, le Vérificateur général s'est donné un objectif à l'égard du pourcentage des recommandations déposées à l'Assemblée nationale, incluant celles de la commissaire au développement durable, appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants après 36 mois. Ainsi, pour 2024-2025, ce pourcentage s'élève à 79 %².

COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suivi de **31 recommandations** provenant de **5 rapports d'audit de performance**

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants



Pourcentage de l'ensemble des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Cible pour 2024-2025
80 %

Résultat pour 2024-2025
79 %

1. Le pourcentage prend en compte l'ensemble des recommandations qui, en 2024-2025, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

2. Le pourcentage prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

3. Le pourcentage prend en compte l'ensemble des recommandations qui, en 2024-2025, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 Suivi des recommandations – Vérificateur général	3
Chapitre 2 Suivi des recommandations – Commissaire au développement durable ...	21
Annexes	35

INTRODUCTION

La mission du Vérificateur général du Québec est de contribuer, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise.

En matière de développement durable, la commissaire au développement durable réalise ses propres audits, dans lesquels elle formule des recommandations. Celle-ci est une vérificatrice générale adjointe sous la responsabilité du vérificateur général par intérim.

Leurs travaux donnent lieu à des rapports qui sont déposés à l'Assemblée nationale. Ces rapports contiennent des recommandations dont l'application fait l'objet de suivis périodiques par les équipes du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable.

Les résultats des travaux de suivi des recommandations réalisés au cours de l'année 2024-2025 sont présentés dans les pages qui suivent. Pour cette période, le Vérificateur général s'était donné comme objectif que 80 % des recommandations contenues dans les rapports déposés à l'Assemblée nationale soient appliquées ou aient donné lieu à des progrès satisfaisants après 36 mois ou plus.

Le chapitre 1 contient les travaux du Vérificateur général, et le chapitre 2, ceux de la commissaire au développement durable. Ces chapitres présentent les résultats de l'application de toutes les recommandations qui, en 2024-2025, ont fait l'objet de travaux de suivi 18 mois ou 36 mois ou plus suivant la publication d'un rapport d'audit.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1

ÉQUIPE

Martin St-Louis

Vérificateur général adjoint
par intérim

Isabelle Savard

Directrice de la formation
organisationnelle et
du soutien aux opérations
en audit de performance

Amadou Diallo
Stéphane Michaud

SIGLES

MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	7
Pourcentage d'application des recommandations	8
Information détaillée	15

Mise en contexte

- 1 Après le dépôt d'un rapport d'audit à l'Assemblée nationale, le ministère ou l'organisme audité élabore un plan d'action afin d'appliquer les recommandations qui ont été formulées à son intention.
- 2 Par la suite, il est demandé au ministère ou à l'organisme audité de produire et de transmettre au Vérificateur général un état d'avancement de son plan d'action, et ce, 18 mois et 36 mois après la publication du rapport d'audit. Le Vérificateur général analyse les états d'avancement, ce qui lui permet d'apprécier le caractère vraisemblable de l'information fournie par le ministère ou l'organisme, sans pour autant procéder à leur audit. Au terme de la période de 36 mois, le Vérificateur général peut évaluer la pertinence d'effectuer un suivi supplémentaire de l'état d'avancement du plan d'action.
- 3 Le Vérificateur général calcule également le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
- 4 Les résultats des travaux d'analyse des états d'avancement par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée. Le processus de suivi de l'application des recommandations et les balises ayant permis d'apprécier le degré d'application des recommandations à partir des états d'avancement sont présentés en annexe.

Plan d'action

Un plan d'action présente notamment les actions prévues par le ministère ou l'organisme audité pour corriger les lacunes relevées lors de l'audit.

État d'avancement

Le ministère ou l'organisme audité produit un état d'avancement dans lequel il doit notamment dresser un état de situation des actions entreprises, joindre la documentation à l'appui de ces actions et fournir sa propre évaluation de l'application des recommandations.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Il s'agit du nombre de recommandations qui ont été jugées appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants par rapport au nombre de recommandations suivies. Les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures sont prises en compte. Certaines recommandations sont exclues de ce calcul, notamment celles qui sont jugées caduques ou sans objet et celles dont le suivi a été reporté à une autre année.

Pourcentage d'application des recommandations

Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 85 %.

5 En 2024-2025, 99 recommandations ont fait l'objet d'un suivi. Ces recommandations proviennent de 21 rapports d'audit¹ publiés au cours des dernières années.

6 Le tableau 1 présente les travaux effectués au cours de l'année et le pourcentage des recommandations suivies qui ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les résultats des travaux par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée.

TABLEAU 1 Portrait des travaux et pourcentage d'application des recommandations suivies en 2024-2025

Délai depuis la publication du rapport d'audit	Rapports d'audit visés	Ministères et organismes visés ¹	Recommandations suivies	Pourcentage d'application des recommandations ²
18 mois	5	15	44	91 %
36 mois ou plus	16	16	55	80 %
Total	21	31	99	85 %

1. Les ministères et organismes à l'intention desquels des recommandations ont été formulées dans plus d'un rapport sont comptabilisés plus d'une fois. En fait, 25 ministères et organismes différents ont fait l'objet de recommandations.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures.

7 Dans les commentaires qui suivent, nous donnons davantage d'information sur les résultats de l'application des recommandations de certaines entités ainsi que sur des éléments d'intérêt identifiés durant l'analyse des états d'avancement des ministères et organismes.

1. Ce nombre inclut une publication comportant des recommandations qui n'est pas un rapport d'audit.

Suivi 18 mois après la publication du rapport

Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante (rapport d'audit publié en mai 2023)

8 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général a formulé cinq recommandations, soit quatre à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et une à l'intention des établissements audités. L'application de cette dernière a été jugée satisfaisante dans tous les établissements.

9 En ce qui a trait aux recommandations adressées au MSSS, deux d'entre elles ont donné lieu à des progrès satisfaisants. La recommandation concernant la réévaluation des exigences contractuelles, quant à elle, n'a pas été suivie, et ce, afin de laisser le temps au MSSS et à Santé Québec de s'entendre sur le partage des responsabilités liées aux directives en matière de gestion contractuelle. Pour ce qui est de la quatrième recommandation, qui était d'établir des mesures afin de favoriser une plus grande offre de services pour des places d'hébergement, les échéances de plusieurs des actions prévues dans le plan d'action du MSSS ont été reportées. Dix-huit mois après la publication du rapport d'audit, les progrès ont donc été jugés insatisfaisants. Par conséquent, le MSSS, en collaboration avec les organisations concernées, devra accentuer ses efforts pour parvenir à apporter les correctifs requis d'ici le prochain suivi.

10 Il est à noter que le rapport d'audit a fait l'objet d'une audition de la Commission de l'administration publique en mai 2025. La commission a formulé une recommandation à l'intention du MSSS, soit qu'il lui transmette une copie de trois documents liés aux constats du Vérificateur général.

Personnel enseignant : recrutement, rétention et qualité de l'enseignement (rapport d'audit publié en mai 2023)

11 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général a formulé six recommandations, soit trois à l'intention du ministère de l'Éducation et trois à l'intention des centres de services scolaires et de la commission scolaire audités. La presque totalité des recommandations a donné lieu à des progrès satisfaisants. Toutefois, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a pris du retard dans la réalisation de certaines actions. Les progrès ont donc été jugés insatisfaisants pour deux des trois recommandations qui lui ont été adressées.

Suivi 36 mois ou plus après la publication du rapport

Bâtiments scolaires : qualité et disponibilité (rapport d'audit publié en novembre 2019)

12 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général a formulé cinq recommandations à l'intention du ministère de l'Éducation². Trois de ces recommandations ont été appliquées. En effet, le ministère a mis en œuvre des actions qui lui ont notamment permis de mieux évaluer les sommes nécessaires pour la construction d'écoles en fonction des nouvelles normes établies et d'assurer le suivi des coûts des projets d'ajout d'espace. Il a également mis en place des mesures afin d'améliorer la qualité de l'information dont il dispose sur l'état des bâtiments scolaires.

13 Quant à l'application de la recommandation de déterminer les investissements requis en maintien d'actifs et en entretien des bâtiments afin d'atteindre les cibles gouvernementales, les progrès ont été jugés insatisfaisants, notamment en raison du fait que le ministère de l'Éducation n'est pas en mesure de garantir la disponibilité des sommes nécessaires à l'entretien des bâtiments des centres de services scolaires et des commissions scolaires ni d'affirmer que ces derniers ont réalisé les travaux d'entretien préventif requis. À noter qu'en 2024-2025, le déficit de maintien d'actifs des bâtiments scolaires était évalué à 8,5 milliards de dollars, alors qu'il était de 4,5 milliards en janvier 2019³.

14 De même, la recommandation concernant la réponse aux besoins en temps opportun pour les projets d'ajout d'espace a donné lieu à des progrès insatisfaisants, principalement parce que seule une faible proportion des projets d'ajout d'espace recommandés obtiennent les sommes nécessaires à leur réalisation. D'autant plus qu'une fois les projets approuvés, leur délai de réalisation demeure important.

15 Selon le ministère de l'Éducation, une partie des retards dans la réalisation des actions en lien avec les deux dernières recommandations s'explique notamment par le fait qu'il n'a pas le plein contrôle sur le niveau d'investissement qui lui est alloué. Il précise que des efforts importants sont déployés pour maximiser l'utilisation des sommes reçues et optimiser leurs retombées sur le parc immobilier scolaire dans le respect du cadre financier établi par le gouvernement. Nous invitons tout de même le ministère à poursuivre ses démarches visant à démontrer les besoins en infrastructures et à obtenir les sommes lui permettant de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour la réalisation de projets d'ajout d'espace, ainsi que pour le maintien et l'entretien des bâtiments scolaires.

2. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

3. Une nouvelle méthodologie d'inspection standardisée a été implantée en 2021 et 2022, et les coûts unitaires des composantes des bâtiments ont été révisés par le ministère de l'Éducation, ce qui peut expliquer en partie l'augmentation du déficit de maintien d'actifs des bâtiments scolaires.

Mesure de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux : indicateurs (rapport d'audit publié en octobre 2020)

16 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général a formulé trois recommandations à l'intention du MSSS. Globalement, ces recommandations portaient sur les indicateurs mesurant l'accès de la population aux soins de santé et aux services sociaux. Bien qu'il lui reste des défis importants à relever au regard de l'accès aux services de première ligne, le MSSS rend maintenant accessible de l'information à cet égard dans un tableau de bord public faisant état de la performance du réseau de la santé et des services sociaux. L'une de ces trois recommandations a été appliquée, soit celle de respecter les exigences légales en ce qui concerne la publication du délai moyen pour l'obtention d'un rendez-vous avec un médecin omnipraticien.

17 En ce qui concerne les deux autres recommandations, deux audits de performance en cours de réalisation, l'un portant sur l'accès aux services médicaux spécialisés et l'autre, sur les services offerts par les groupes de médecine de famille, couvriront des sujets en lien avec les lacunes soulevées en 2020.

Approvisionnement en produits sanguins et en produits plasmatiques (rapport d'audit publié en juin 2021)

18 Sur les cinq recommandations qui ont été adressées à Héma-Québec, trois ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les deux autres ont donné lieu à des progrès insatisfaisants.

19 Afin notamment de diminuer la dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers, Héma-Québec a fixé une cible d'autosuffisance en plasma et a déployé une stratégie visant à l'atteindre. Les actions prévues par Héma-Québec dans son plan d'action ont été réalisées, mais elles n'ont pas permis d'atteindre cette cible. Par ailleurs, la croissance de la demande en immunoglobulines prévue dans les prochaines années pourrait continuer d'exercer une pression sur la capacité d'Héma-Québec à atteindre cette cible.

20 Pour ce qui est de la recommandation de procéder à un virage technologique et numérique afin d'assurer l'efficience des activités d'approvisionnement en produits sanguins et en produits plasmatiques, le déploiement du progiciel de gestion intégré, qui constitue l'une des actions clés de ce virage technologique, a pris du retard par rapport aux échéanciers prévus. Bien que le module relatif aux produits plasmatiques ait effectivement été déployé en juin 2025, Héma-Québec prévoit que le déploiement intégral du progiciel se terminera à la fin de l'année 2028, soit plus de trois ans après la date d'échéance initiale.

Projets en technologies de l'information des universités (rapport d'audit publié en juin 2021)

21 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général soulevait d'importantes lacunes en ce qui a trait à la gestion du projet VÉO de l'Université de Sherbrooke, qui vise à remplacer le système de gestion du dossier étudiant.

22 L'université a réalisé des progrès notables en ce qui concerne l'encadrement et le suivi du projet VÉO, qui est toujours en cours. C'est pourquoi nous jugeons que les recommandations relatives à ces aspects ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

23 Cependant, le projet souffre toujours des lacunes qui ont été soulignées dans le rapport d'audit concernant sa planification initiale. En effet, douze ans après avoir été autorisé, le projet VÉO n'est toujours pas terminé. De plus, le budget autorisé a de nouveau augmenté depuis notre audit et la date d'échéance a été reportée. L'évolution du budget autorisé et de l'échéance prévue est présentée ci-dessous.

	Juin 2013	Février 2019	Décembre 2022	Mai 2025
Budget autorisé	33,9 M\$	65,4 M\$	96,4 M\$	96,4 M\$
Échéance prévue	2018-2019	2022-2023	Septembre 2025	Décembre 2025

24 En mai 2025, l'échéance a de nouveau été reportée, car des tests réalisés au printemps 2025 ont révélé que certaines fonctionnalités essentielles de l'un des modules⁴ étaient manquantes. Selon l'Université de Sherbrooke, ce manque serait principalement attribuable à une analyse incomplète des besoins au début du projet. En juin 2025, l'université évaluait que le niveau de risque global du projet était modéré, mais que le niveau de risque associé à la réalisation des modules au cœur⁵ de celui-ci était toujours élevé, et ce, malgré le report de l'échéance.

Appareils suppléant à une déficience physique (rapport d'audit publié en novembre 2021)

25 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur général a formulé deux recommandations à l'intention du MSSS. Ces recommandations portaient respectivement sur l'acquisition d'une vision complète du processus d'attribution d'une aide à la motricité et de ses enjeux, ainsi que sur l'apport des correctifs nécessaires pour améliorer l'efficience du processus et mieux répondre aux besoins des usagers. Ces recommandations ont donné lieu à des progrès insatisfaisants.

4. Un module est un sous-ensemble d'un programme destiné à accomplir des tâches bien définies, par exemple la délivrance des diplômes.

5. Les modules au cœur du projet VÉO sont les suivants : Inscription, Notation, Parcours, Finances.

26 En effet, la principale action prévue par le MSSS était de proposer des ajustements au *Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, peu de progrès ont été réalisés à cet égard.

27 Des consultations ont été menées en 2024 par la Régie de l'assurance maladie du Québec auprès de différents partenaires, et ce, afin de trouver des pistes de solution pour améliorer et simplifier les programmes d'aide à la motricité. Il s'agissait de la première étape du processus de révision du règlement. Cependant, les résultats n'ont pas encore été présentés aux autorités du MSSS ni entérinés par celles-ci, et aucun échéancier n'est fixé à cet effet. De plus, aucun échéancier n'a été établi pour les prochaines étapes du processus de révision du règlement.

Registre foncier et cadastre : accès et gestion de l'information foncière (rapport d'audit publié en novembre 2021)

28 Sur les quatre recommandations qui ont été adressées au ministère des Ressources naturelles et des Forêts⁶, deux ont été appliquées. Les deux autres recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants, dont celle concernant la révision de la stratégie d'intervention pour les mandats qui présentent des risques élevés d'inexactitudes.

29 En effet, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a revu sa stratégie d'intervention. Au cours des 36 derniers mois, il a attribué à des firmes d'arpentage plusieurs contrats de vérification qui lui ont permis de corriger des inexactitudes dans le plan cadastral rénové. Ces contrats portent sur 57% des lots présentant des risques élevés d'inexactitudes. Les progrès sont donc considérés comme satisfaisants, bien que la révision des lots ne soit pas terminée.

Cybersécurité (étude publiée en novembre 2021)

30 Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a décidé d'assumer la responsabilité de l'application des quatre recommandations que le Vérificateur général avait adressées aux entités ayant fait l'objet de l'étude. Il les a intégrées dans un plan d'action visant l'amélioration de la cybersécurité dans l'ensemble des organismes publics et des entreprises du gouvernement du Québec.

31 Au terme de notre analyse de l'état d'avancement reçu du MCN trois ans après la publication de l'étude, nous jugeons que les quatre recommandations ont donné lieu à des progrès insatisfaisants.

32 Dans son plan d'action initial, le MCN prévoyait que l'ensemble des actions seraient réalisées dans un délai de trois ans, soit au plus tard en novembre 2024. Or, au fil du temps, le MCN a reporté plusieurs échéances, et celles-ci s'échelonnent maintenant jusqu'en juin 2026.

6. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

33 Le MCN prévoyait également dans son plan d'action plusieurs actions générales devant servir d'assise pour la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations formulées dans l'étude. Il a réalisé une action en publiant, en décembre 2024, un modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales. Il a également réalisé en partie une autre de ces actions en établissant, en avril 2025, une liste préliminaire des mesures de sécurité qui pourraient être intégrées dans un référentiel gouvernemental, et ce, en vue de recueillir les commentaires de certains intervenants. La diffusion du référentiel est pour sa part prévue en décembre 2025. Toutefois, l'application des mesures de sécurité prévues dans ce référentiel ne pourra être validée que lorsque toutes les actions générales auront été réalisées.

Information détaillée

Application des recommandations par ministère ou organisme

Application des recommandations par ministère ou organisme

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Total	Pourcentage ²				
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT												
Attribution et suivi des contrats à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (rapport d'audit publié en décembre 2022)												
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	7	0	0	6	1	7	100 %					
Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19 (rapport d'audit publié en décembre 2022)												
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	2	0	0	1	1	2	100 %					
Centre de services scolaire des Samares	2	0	0	1	1	2	100 %					
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets	2	0	0	0	2	2	100 %					
Ministère de l'Éducation	5	0	1	4	0	4	80 %					
	11	0	1	6	4	10	91 %					
Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité (rapport d'audit publié en décembre 2022)												
Hydro-Québec	5	0	0	5	0	5	100 %					
Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante (rapport d'audit publié en mai 2023)												
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre	1	0	0	1	0	1	100 %					
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	1	0	0	1	0	1	100 %					
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	1	0	0	1	0	1	100 %					
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3	0	1	2	0	2	67 %					
	6	0	1	5	0	5	83 %					

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants						
						Total	Pourcentage ²					
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT (suite)												
Personnel enseignant : recrutement, rétention et qualité de l'enseignement (rapport d'audit publié en mai 2023)												
Centre de services scolaire des Navigateurs	3	0	0	3	0	3	100 %					
Centre de services scolaire des Phares	3	0	0	3	0	3	100 %					
Centre de services scolaire Marie-Victorin	3	0	0	3	0	3	100 %					
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	3	0	2	1	0	1	33 %					
Ministère de l'Éducation	3	0	0	3	0	3	100 %					
	15	0	2	13	0	13	87 %					
Total après 18 mois	44	0	4	35	5	40	91 %					

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Total	Pourcentage ²
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT								
Bâtiments scolaires : qualité et disponibilité (rapport d'audit publié en novembre 2019)								
Ministère de l'Éducation ³	5	0	2	0	3	3		60 %
Gestion des identités et des accès informatiques (rapport d'audit publié en juin 2020)								
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique ⁴	2	0	0	0	2	2		100 %
Mesure de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux : indicateurs (rapport d'audit publié en octobre 2020)								
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1	0	0	0	1	1		100 %
Réseau national intégré de radiocommunication : coûts et performance (rapport d'audit publié en octobre 2020)								
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique ⁵	3	0	0	1	2	3		100 %
Approvisionnement en produits sanguins et en produits plasmatiques (rapport d'audit publié en juin 2021)								
Héma-Québec	5	0	2	1	2	3		60 %
Gestion des licences d'entrepreneur en construction et tarification (rapport d'audit publié en juin 2021)								
Régie du bâtiment du Québec	4	0	1	3	0	3		75 %
Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres (rapport d'audit publié en juin 2021)								
Ministère de la Sécurité publique	5	0	0	3	2	5		100 %
Projets en technologies de l'information des universités (rapport d'audit publié en juin 2021)								
Université de Sherbrooke	2	0	0	2	0	2		100 %
Appareils suppléant à une déficience physique (rapport d'audit publié en novembre 2021)								
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	0	2	0	0	0		0 %
Centre de services scolaire de Montréal : allocation et gestion des ressources (rapport d'audit publié en novembre 2021)								
Centre de services scolaire de Montréal	3	0	0	2	1	3		100 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

4. Initialement, ces recommandations étaient adressées au Secrétariat du Conseil du trésor. Elles ont été reprises par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

5. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait d'Infrastructures technologiques Québec.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Total	Pourcentage ²							
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT (suite)															
Gestion des projets majeurs d'infrastructure (rapport d'audit publié en novembre 2021)															
Société québécoise des infrastructures	4	0	0	0	4	4	100 %								
Mesures d'aide aux entreprises touchées par la pandémie (rapport d'audit publié en novembre 2021)															
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ⁶	2	0	0	1	1	2	100 %								
Registre foncier et cadastre : accès et gestion de l'information foncière (rapport d'audit publié en novembre 2021)															
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ⁷	4	0	0	2	2	4	100 %								
Cybersécurité (étude publiée en novembre 2021)															
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	4	0	4	0	0	0	0 %								
Audit des états financiers consolidés du gouvernement 2020-2021 incluant certains travaux liés à la pandémie (rapport d'audit publié en mars 2022)															
Ministère des Finances	4	0	0	2	2	4	100 %								
Prévention et détection des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption liés à des activités d'investissement (rapport d'audit publié en mars 2022)															
Caisse de dépôt et placement du Québec	5	0	0	0	5	5	100 %								
Total après 36 mois ou plus	55	0	11	17	27	44	80 %								
Total global	99	0	15	52	32	84	85 %								

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées ou non appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

6. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

7. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2

ÉQUIPE

Janique Lambert

Commissaire au
développement durable

Moïsette Fortin

Directrice générale d'audit

Isabelle Savard

Directrice de la formation
organisationnelle et
du soutien aux opérations
en audit de performance

Amadou Diallo

Stéphane Michaud

SIGLES

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

MELCCFP Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	25
Pourcentage d'application des recommandations	26
Information détaillée	31

Mise en contexte

- 1 Après le dépôt d'un rapport d'audit à l'Assemblée nationale, le ministère ou l'organisme audité élabore un plan d'action afin d'appliquer les recommandations qui ont été formulées à son intention.
- 2 Par la suite, il est demandé au ministère ou à l'organisme audité de produire et de transmettre à la commissaire au développement durable un état d'avancement de son plan d'action, et ce, 18 mois et 36 mois après la publication du rapport d'audit. La commissaire au développement durable analyse les états d'avancement, ce qui lui permet d'apprécier le caractère vraisemblable de l'information fournie par le ministère ou l'organisme, sans pour autant procéder à leur audit. Au terme de la période de 36 mois, la commissaire au développement durable peut évaluer la pertinence d'effectuer un suivi supplémentaire de l'état d'avancement du plan d'action.
- 3 La commissaire calcule également le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
- 4 Les résultats des travaux d'analyse des états d'avancement par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée. Le processus de suivi de l'application des recommandations et les balises ayant permis d'apprécier le degré d'application des recommandations à partir des états d'avancement sont présentés en annexe.

Plan d'action

Un plan d'action présente notamment les actions prévues par le ministère ou l'organisme audité pour corriger les lacunes relevées lors de l'audit.

État d'avancement

Le ministère ou l'organisme audité produit un état d'avancement dans lequel il doit notamment dresser un état de situation des actions entreprises, joindre la documentation à l'appui de ces actions et fournir sa propre évaluation de l'application des recommandations.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Il s'agit du nombre de recommandations qui ont été jugées appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants par rapport au nombre de recommandations suivies. Les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures sont prises en compte. Certaines recommandations sont exclues de ce calcul, notamment celles qui sont jugées caduques ou sans objet et celles dont le suivi a été reporté à une autre année.

Pourcentage d'application des recommandations

Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 81 %.

5 En 2024-2025, 31 recommandations ont fait l'objet d'un suivi. Ces recommandations proviennent de 5 rapports d'audit publiés au cours des dernières années.

6 Le tableau 1 présente les travaux effectués au cours de l'année et le pourcentage des recommandations suivies qui ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les résultats des travaux par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée.

TABLEAU 1 Portrait des travaux et pourcentage d'application des recommandations suivies en 2024-2025

Délai depuis la publication du rapport d'audit	Rapports d'audit visés	Ministères et organismes visés ¹	Recommandations suivies	Pourcentage d'application des recommandations ²
18 mois	3	5	18	89 %
36 mois ou plus	2	4	13	69 %
Total	5	9	31	81 %

1. Les ministères et organismes à l'intention desquels des recommandations ont été formulées dans plus d'un rapport sont comptabilisés plus d'une fois. En fait, six ministères et organismes différents ont fait l'objet de recommandations.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

7 Dans les commentaires qui suivent, nous donnons davantage d'information sur les résultats de l'application des recommandations de certaines entités ainsi que sur des éléments d'intérêt identifiés durant l'analyse des états d'avancement des ministères et organismes.

Suivi 18 mois après la publication du rapport

Conservation des milieux humides et hydriques (rapport d'audit publié en avril 2023)

8 Dans son rapport d'audit, la commissaire au développement durable a formulé trois recommandations à l'intention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

9 Après 18 mois, seule l'une de ces recommandations a donné lieu à des progrès satisfaisants, soit celle d'utiliser de manière efficace les mécanismes prévus pour assurer la protection et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques. Les modifications législatives apportées par la *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement*, qui a été sanctionnée en mai 2025, ont eu des répercussions sur la mise en œuvre de certaines actions prévues par le MELCCFP en lien avec cette recommandation. Les ajustements que le ministère a apportés à son plan d'action à la suite de ces modifications législatives devraient lui permettre de corriger les lacunes dans un délai raisonnable. Par exemple, selon le MELCCFP, certaines de ces modifications visent à renforcer l'étape de l'évitement, notamment par l'ajout de l'obligation de démontrer qu'un projet a été conceptualisé de sorte à éviter au maximum l'atteinte à des milieux humides et hydriques. Ainsi, le MELCCFP a reporté de décembre 2024 à l'automne 2025 la révision du document *Les milieux humides et hydriques – l'analyse environnementale* destiné à ses analystes, laquelle devrait permettre à ces derniers de s'assurer que l'étape de l'évitement est appliquée rigoureusement lors des demandes d'autorisation ministérielle.

10 Les deux autres recommandations ont donné lieu à des progrès insatisfaisants puisqu'il y a un risque que les lacunes ne soient pas corrigées dans un délai raisonnable. D'une part, plusieurs actions visant à améliorer la surveillance de l'application des mesures de minimisation prévues dans les autorisations ministérielles ont pris du retard. D'autre part, le MELCCFP nous a mentionné qu'il ne sera pas en mesure de respecter l'échéancier fixé pour la détermination des facteurs d'équivalence par type de milieux, et qu'il ne peut se prononcer sur un nouvel échéancier. Pourtant, les facteurs d'équivalence sont exigés dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* et doivent permettre au MELCCFP de comparer adéquatement les fonctions écologiques des milieux détruits avec celles des milieux dont la restauration ou la création est prévue dans les programmes qu'il a élaborés, et ce, afin de compenser efficacement la perte de milieux humides et hydriques.

Indice de performance en matière de développement durable – Application de la Loi sur le développement durable : 2022 (rapport d'audit publié en avril 2023)

11 Dans son rapport d'audit, la commissaire au développement durable a formulé trois recommandations à l'intention du MELCCFP. L'une de ces recommandations a été appliquée, soit celle de s'assurer que l'indice de performance permet d'évaluer adéquatement la qualité des plans d'action de développement durable des ministères et organismes et l'atteinte des cibles. En effet, le MELCCFP a apporté plusieurs modifications à la grille et au guide d'analyse des plans d'action. Il a entre autres défini plus clairement les critères pour l'évaluation de la qualité des plans d'action ainsi que leur pondération. Le MELCCFP a également actualisé la méthode d'évaluation de l'atteinte des cibles afin d'exclure les plans d'action qui obtiennent une note de moins de 60 % pour la qualité, et il a informé les ministères et organismes des changements apportés.

12 Quant aux deux autres recommandations, elles ont donné lieu à des progrès satisfaisants. D'une part, le MELCCFP a formalisé les règles encadrant son processus d'évaluation de la qualité des plans d'action de développement durable, notamment celles concernant la composition et le fonctionnement du comité d'évaluation ainsi que le règlement des désaccords. D'autre part, il a modifié la façon dont il présente les résultats sur le site gouvernemental, et ce, afin d'informer plus clairement les parlementaires et les citoyens sur la performance des ministères et organismes.

Suivi 36 mois ou plus après la publication du rapport

Neiges usées : répercussions sur l'environnement (rapport d'audit publié en mai 2021)

13 Après 36 mois, le MELCCFP a donné suite de manière satisfaisante à deux des quatre recommandations qui lui avaient été adressées.

14 Les deux autres recommandations ont été jugées non appliquées puisque les indicateurs prévus par le MELCCFP dans son plan d'action sont insuffisants pour évaluer dans quelle mesure certaines lacunes importantes sont corrigées.

15 Nous avions constaté lors de notre audit que le MELCCFP ne signifiait pas tous les manquements qu'il relevait aux exploitants de lieux d'élimination de neige. Depuis, il a fait des rappels à ses directions régionales pour s'assurer que la *Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale* était appliquée de façon uniforme relativement aux lieux d'élimination de neige. Toutefois, lors de notre suivi à l'été 2024, les indicateurs prévus par le MELCCFP ne lui permettaient toujours pas de s'assurer que les manquements relevés étaient signifiés aux exploitants. La commissaire au développement durable l'avait pourtant encouragé à l'automne 2021, dans son analyse du plan d'action, ainsi que lors du suivi effectué à l'hiver 2023 à prévoir des indicateurs à cette fin. Il est important que les manquements soient signifiés aux exploitants, puisque cela permet ultérieurement au MELCCFP d'appliquer des mesures plus coercitives (ex. : imposition d'une sanction administrative pécuniaire) s'ils ne se conforment pas à leur autorisation.

16 Nous avions également constaté lors de notre audit qu'en raison d'une directive émise dans une note interne du MELCCFP, les directions régionales n'intervenaient pas lorsque la neige était poussée ou soufflée sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau lors d'opérations de déneigement. Le ministère a révisé ses consignes quant à l'encadrement des interventions lors d'opérations de déneigement en décembre 2022. Dans le plan d'action initial du MELCCFP, les indicateurs prévus étaient un sondage annuel auprès des chefs d'équipe en contrôle environnemental pour vérifier l'application de ces consignes ainsi qu'un contrôle annuel visant à s'assurer de l'application uniforme de celles-ci. Lors de notre suivi au printemps 2024, le MELCCFP avait remplacé ces indicateurs par une formation en décembre 2022 et un rappel en février 2024, ce qui est insuffisant pour assurer la correction de cette lacune. Toutefois, il est nécessaire que le ministère veille à l'application de ses consignes concernant les opérations de déneigement afin de favoriser l'évolution des pratiques visant à assurer la protection des milieux sensibles aux contaminants présents dans les neiges usées.

Produits alimentaires : fiabilité de l'information sur les étiquettes (rapport d'audit publié en mai 2021)

17 Le rapport d'audit visait trois entités, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants et le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois, mieux connu sous le nom d'Aliments du Québec. Les recommandations formulées dans le rapport portaient notamment sur la surveillance de la fiabilité de l'information sur les étiquettes des aliments portant l'appellation réservée Biologique et des produits portant un des logos d'Aliments du Québec.

18 Trois ans après la publication du rapport d'audit, une des quatre recommandations qui avaient été adressées au MAPAQ a été jugée appliquée et une autre a donné lieu à des progrès satisfaisants. L'application des deux autres recommandations a été jugée insatisfaisante, notamment pour les raisons suivantes :

- Le MAPAQ a modifié son plan d'action initial. Il a notamment repoussé les échéances pour la réalisation de plusieurs actions associées au développement d'une stratégie de surveillance de l'étiquetage alimentaire, et ce, afin d'intervenir de façon structurante et pérenne. Au moment de nos travaux de suivi, à l'été 2024, la stratégie n'avait pas encore été approuvée par les autorités ministérielles. De plus, la mise en œuvre de certaines des actions associées à cette stratégie s'échelonnera jusqu'en 2027. Étant donné ces nouveaux délais, les lacunes n'ont pas pu être corrigées dans un délai de 36 mois.
- Le MAPAQ a pris du retard dans la modernisation de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. Par exemple, au moment de nos travaux de suivi, à l'été 2024, il n'avait pas encore soumis pour approbation aux autorités ministérielles les orientations pour la révision de la loi. Les lacunes n'ont donc pas pu être corrigées dans un délai de 36 mois.

19 Pour ce qui est des trois recommandations qui avaient été formulées à l'intention du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, une a été jugée appliquée et deux ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

20 Quant à Aliments du Québec, les deux recommandations qui lui avaient été adressées ont été appliquées, ce qui a permis de corriger les lacunes.

Information détaillée

Application des recommandations par ministère ou organisme

Application des recommandations par ministère ou organisme

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants						
						Total	Pourcentage ²					
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT												
Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières (rapport d'audit publié en avril 2023)												
Ministère de la Sécurité publique	4	0	0	4	0	4	100 %					
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	5	0	0	5	0	5	100 %					
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	3	0	0	3	0	3	100 %					
	12	0	0	12	0	12	100 %					
Conservation des milieux humides et hydriques (rapport d'audit publié en avril 2023)												
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	3	0	2	1	0	1	33 %					
Indice de performance en matière de développement durable – Application de la Loi sur le développement durable : 2022 (rapport d'audit publié en avril 2023)												
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	3	0	0	2	1	3	100 %					
Total après 18 mois	18	0	2	15	1	16	89 %					

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Total	Pourcentage ²
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT								
Neiges usées : répercussions sur l'environnement (rapport d'audit publié en mai 2021)								
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ³	4	2	0	2	0	2	50 %	
Produits alimentaires : fiabilité de l'information sur les étiquettes (rapport d'audit publié en mai 2021)								
Aliments du Québec	2	0	0	0	2	2	100 %	
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	3	0	0	2	1	3	100 %	
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	4	0	2	1	1	2	50 %	
	9	0	2	3	4	7	78 %	
Total après 36 mois ou plus	13	2	2	5	4	9	69 %	
Total global	31	2	4	20	5	25	81 %	

1. Le nombre de recommandations prises en compte inclut les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures. Ce nombre ne tient pas compte des recommandations jugées caduques ou sans objet, le cas échéant.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants. Il prend en compte les recommandations qui ont été jugées appliquées dans les années antérieures.

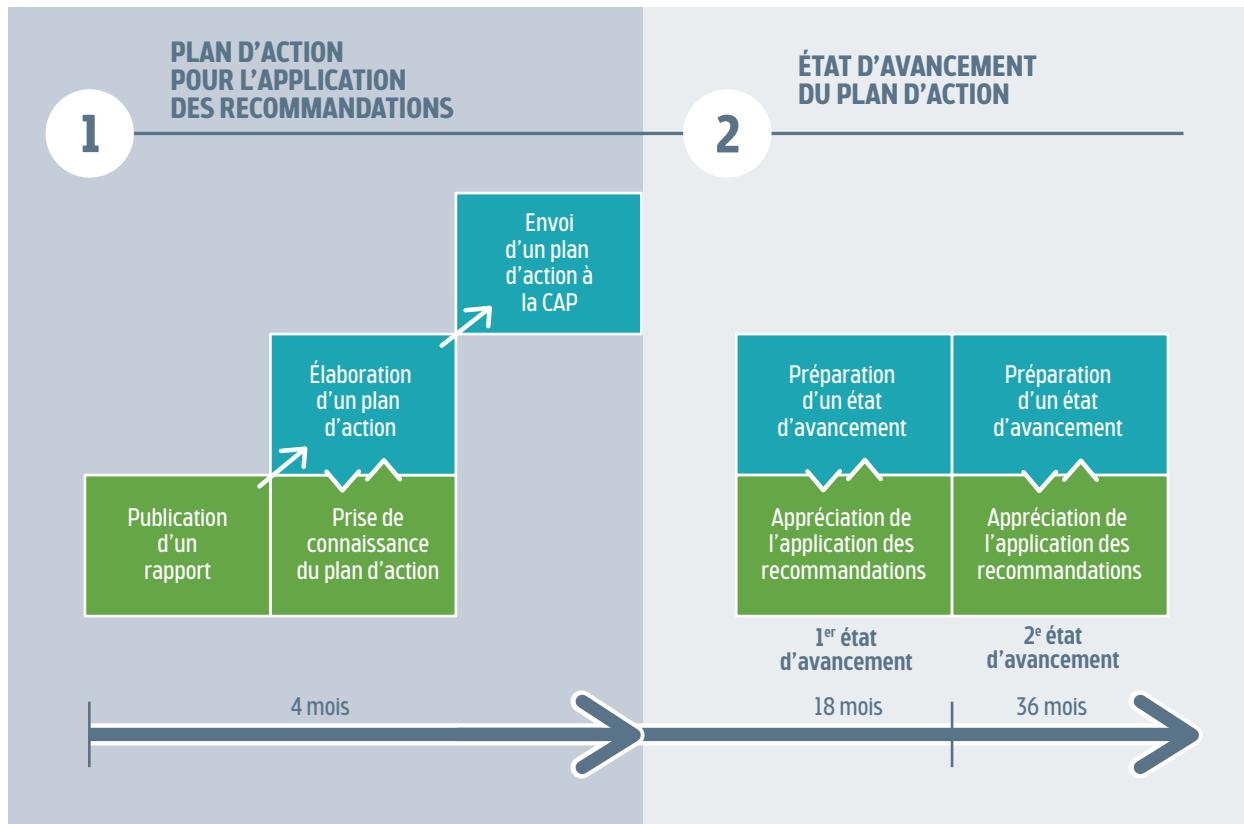
3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Annexes

ANNEXE 1 Processus de suivi de l'application
des recommandations en 2024-2025

ANNEXE 2 Balises pour l'appréciation de l'application
des recommandations

ANNEXE 1 Processus de suivi de l'application des recommandations en 2024-2025



CAP = Commission de l'administration publique

ANNEXE 2 Balises pour l'appréciation de l'application des recommandations

Voici les balises utilisées par les équipes du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable pour analyser les états d'avancement de l'application des recommandations produits par les ministères et organismes audités.

Appréciations	Balises
Actions non terminées	
Recommandation en cours d'application - Progrès satisfaisants	La mise en œuvre du plan d'action devrait permettre de corriger les lacunes dans un délai raisonnable, ou des correctifs ont été apportés, mais il est trop tôt pour voir si l'on obtiendra les résultats attendus.
Recommandation en cours d'application - Progrès insatisfaisants	Il y a un risque important que la mise en œuvre du plan d'action ne permette pas de corriger les lacunes dans un délai raisonnable.
Actions terminées	
Recommandation appliquée	Les correctifs apportés portent sur tous les aspects de la recommandation et touchent tous les secteurs pertinents de l'organisation. Les lacunes sont corrigées adéquatement.
Recommandation non appliquée	Les correctifs apportés ne portent que sur quelques aspects de la recommandation ou ne touchent qu'un nombre restreint de secteurs de l'organisation. Certaines lacunes ont été corrigées, mais d'autres demeurent. Si aucun autre correctif n'est prévu, la recommandation est jugée non appliquée.
Recommandation caduque	La recommandation n'est plus pertinente parce que les raisons qui ont donné lieu à celle-ci n'existent plus ou parce que l'évolution de la situation en a diminué la pertinence de façon importante.
Recommandation sans objet	Le ministère ou l'organisme n'a pas eu l'occasion d'appliquer la recommandation parce que la situation visée par celle-ci ne s'est pas produite depuis l'audit initial.

